

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT**N° AR2022-01**

Arrêté de la Présidente portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE pour représenter la communauté d'agglomération Terre de Provence chez le notaire pour la signature de l'acte portant sur la cession des parcelles cadastrées F 678, 679, 682 et 1725 à la commune de Noves.

La Présidente de la Communauté d'Agglomération **TERRE DE PROVENCE**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2 rendant applicable au Président et Vice-Présidents les dispositions de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer, par arrêté, sa fonction à un adjoint ;

VU la délibération n° 49/2020 en date du 9 juillet 2020 portant élection du président ;

VU la délibération n° 117/2021 en date du 1^{er} juillet 2021 portant sur la cession à la commune de Noves des parcelles cadastrées F 678, 679, 682 et 1725,

CONSIDÉRANT que la Présidente peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Champ d'application et étendue de la délégation de fonction accordée à Monsieur MARTIN-TEISSÈRE

Madame Corinne CHABAUD, Présidente, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de fonction à :

- Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, 1er Vice-Président, délégué aux finances et à la commande publique,

pour représenter la communauté d'agglomération Terre de Provence pour la signature de l'acte authentique et de toutes les pièces se rapportant à la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées F 678, 679, 682 et 1725 à la commune de Noves.

ARTICLE 2 : Application

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit au registre des arrêtés de la Présidente, transmis à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, affiché, publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Eyragues, le 01/03/2022

La Présidente,
Corinne CHABAUD

